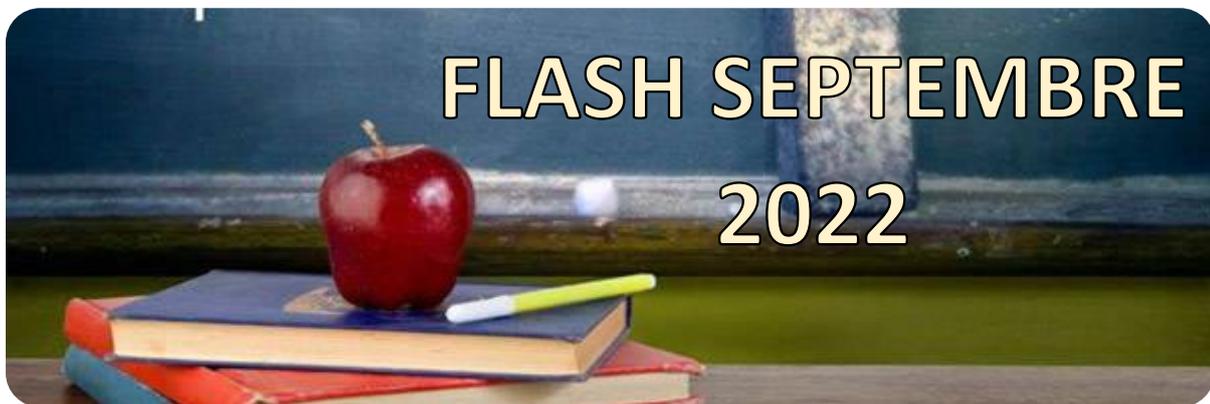


Commune de Guichainville

FLASH SEPTEMBRE 2022



STATIONNEMENT GÉNANT

Se garer sur un trottoir est considéré comme un stationnement très gênant pouvant relever d'une contravention de 3ème classe, **soit une amende forfaitaire de 135€.**

Nous comptons sur votre civisme et nous vous engageons à stationner à l'intérieur de votre propriété.



ECLAIRAGE PUBLIC

- La situation énergétique actuelle nous oblige à revoir les plages horaires de l'éclairage public.

Coupure de 22h à 6h30 à compter du lundi 3 octobre.

Pour la période estivale du 15 mai au 31 août, il n'y aura pas d'éclairage public.

- Nous procédons au remplacement des lampadaires par un éclairage LED, plus économique, par phase et en fonction de la vétusté de l'existant.



TRAVAUX AU NOUVEAU CIMETIERE

Le remplacement du revêtement de sol sous les 4 columbariums interviendra **à compter du 3 octobre 2022.**



VIDEO PROTECTION A LA SALLE DES ASSOCIATIONS

Nous avons installé trois caméras en extérieur et une caméra dans le hall à la salle des associations.



NOUVEL HABITANT

Vous êtes nouvel habitant de la commune, propriétaire ou locataire, pour recevoir tout au long de l'année les informations, les invitations... nous vous invitons à vous faire connaître auprès de nos services.

Contact : 02.32.37.95.68

Mail : accueil.mairie@guichainville.com



DEMANDE BOURSE COMMUNALE

Pour l'année scolaire 2022-2023, vous devez déposer votre dossier de bourse **avant le 15 novembre 2022.**

Les renseignements sont disponibles sur le site internet de la commune : www.guichainville.fr